

# Une campagne trop tardive sur les sacs plastiques



La Dernière Heure Bruxelles - 10 jui. 2017  
Page 19

Le 2 juin 2016, sous la houlette de Céline Fremault (cdH), ministre de l'Environnement, le gouvernement bruxellois adoptait son arrêté déchets, dénommé Brudalex. Celui-ci prévoit une interdiction des sacs de caisse en plastique à usage unique pour le 1<sup>e</sup> septembre 2017 et une interdiction de tous les autres sacs en plastique à usage unique pour le 1<sup>e</sup> septembre 2018.

Mais plusieurs commerçants ignorent toujours les modalités précises de cette interdiction et la confusion règne. "J'ai récemment commandé un nouveau stock de sacs plastique s qui me permet d'encore tenir pendant un an. Cela me laisse un certain délai pour trouver une alternative aux sacs plastiques à usage unique. Ce que j'ai compris, c'est qu'à partir du 1<sup>e</sup> septembre, je ne pourrai plus en commander", explique un fromager implanté à Etterbeek.

Du côté des communes bruxelloises, on s'étonne de l'absence de communication à l'attention des commerçants et de la population. "Un an après la décision d'interdiction, il n'y a toujours aucune communication. Nous sommes à la veille des départs en vacances et la Région n'a pas encore prévu de moyens clairement définis pour assurer le contrôle du respect de la nouvelle mesure", s'étonne Sadik Köksal (MR), échevin de la Propreté à Schaerbeek.

Pour pallier ce manque de communication, plusieurs communes prennent les devants pour informer la population. Ainsi, à Schaerbeek, le service propreté publique et celui des classes moyennes informent, depuis le début du mois de juin, les 3.000 commerçants de cette nouvelle mesure.

Même constat du côté d'Uccle. "Dans la perspective de l'interdiction des sacs jetables à partir du 1<sup>e</sup> septembre 2017, la commune met des sacs réutilisables à la disposition des Ucclois", explique Marc Cools (MR), échevin de l'Environnement.

Du côté de Watermael-Boitsfort, aussi, on s'étonne du manque de communication. "Une réunion à ce sujet a été organisée par Bruxelles Environnement le 14 mars dernier, mais peu d'éléments ont été communiqués. Il est interpellant qu'aucune communication régionale à l'intention des commerçants n'ait été formulée car ils doivent s'organiser. Je suppose qu'il y aura une période de tolérance pour leur laisser le temps de se mettre en ordre", explique Jean-Manuel Cisey (MR), échevin de la Vie économique à Watermael-Boitsfort.

Contacté, le cabinet de Céline Fremault explique que le lancement de la première vague de la campagne est prévu fin juin avec une distribution d'outils (flyers, affiches, etc.) aux commerçants via Atrium, l'agence régionale du commerce. Des actions de sensibilisation sur le terrain seront organisées au moment des soldes en juillet et la campagne média démarrera à partir du 15 août.

"Je suis favorable à l'interdiction des sacs plastiques, mais cette communication est beaucoup trop tardive", explique Elke Roex (SP.A), échevine de la Propreté à Anderlecht, qui contrairement à d'autres communes, n'organise pas d'action communale. "C'est une interdiction régionale et j'attends donc de la Région de communiquer sur les décisions prises ! Cette campagne devait intervenir plus tôt, et certainement pas pendant les vacances d'été", conclut l'élu socialiste.

Arnaud Farr

Les sacs plastiques à usage unique, ce sera fini à partir du 1<sup>e</sup> septembre 2017. Didier Bauweraerts